

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ASSEMBLEE GENERALE**

L'an deux mille dix-huit, le 29 mai, le comité syndical de l'Agence landaise pour l'informatique, dûment convoqué, s'est réuni au Théâtre Municipal de Rion-des-Landes sous la présidence de Madame Magali VALIORGUE
(seconde réunion suite à absence de quorum lors de la première)

Date de convocation : 30 mars 2018

Secrétaire de séance : Magali VALIORGUE

Etaient présents :

- **Communes :**

Bostens, Caupenne, Bénèsse-les-Dax, Angresse, Bascons, Haut-Mauco, Luxey, Saint-Michel-Escalus, Saint-Eulalie-en-Born, Saint-Avit, Souprosse, Gaas, Villeneuve de Marsan, Dax, Mees, Aureilhan, Maillères, Yzosse, Azur, Campet, Horsarrieu, Begaar, Capbreton, Tosse, Labenne, Le Sen, Roquefort, Moliets, Sarbazan, Gouts, Sort en Chalosse, Bias, Parentis en Born, Mimbaste, Linxe, Castets, Téthieu, Arue, Laglorieuse, Samadet, Gaillères

- **Communautés de Communes :**

Communauté de Communes du Pays Grenadois
Communauté de Communes du Seignanx
Communauté de Communes de Mimizan
Communauté de Communes Landes Armagnac
Mont-de-Marsan Agglomération
Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud

- **Autres établissements :**

Collège Jean Rostand
Sydec
DFCI 40
CIAS du Marsan
Geolandes
SIVU RPO Saint Paul /Aureilhan
Syndicat Mixte Abesse
CCAS de Capbreton
Syrbal
SIVOM du Born
Chambre des Métiers,

- **Associations**

Association Maison du Logement

OBJET : ELECTION COMITE SYNDICAL ALPI

La Présidente invite les délégués à élire le nouveau Comité Syndical du Syndicat Mixte ALPI,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2003 portant création du Syndicat Mixte Départemental ALPI,

Vu les statuts du Syndicat, notamment son article 9 relatif à la composition du Comité Syndical,

Vu la liste proposée,

Vu le résultat du vote,

Représentants des Communes :

1. M. Guy SIBUT, Mairie de Gaillères
2. M. Gérard PAYEN, Mairie de Mimbaste
3. M. Daniel LEPINE, Mairie de Doazit
4. Mme Nadège GUILLOT, Mairie de Labouheyre
5. M. Pascal REY, Mairie d'Ossages
6. Mme Roselyne LACOUTURE, Mairie de Bas-Mauco
7. Mme Marie-Pierre SENLECQUE, Mairie de Le Sen
8. Mme Marion BERGINIAT, Mairie de Saint-Sever
9. M. Jean-Luc SANCHEZ, Mairie de Bascons
10. M. Jean-Paul BERNIER, Mairie de Parentis-en-Born

Représentants des Etablissements Publics locaux et départementaux :

1. M. Jean-Claude DEYRES, Centre de Gestion de la Fonction Publique
2. M. Dominique BIZIERE, DFCI des Landes
3. M. Philippe LAMARQUE, CIAS Des Landes Armagnac
4. M. Philippe RETOURS, Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Landes

Représentants des Communautés de Communes et Agglomérations :

1. M. Robert CABE, Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour
2. M. Frédéric CARRERE, Mont-de-Marsan Agglomération
3. Mme Virginie BERNAT, Communauté des Communes des Landes d'Armagnac

Déjà désignés par le Conseil Départemental des Landes :

1. M. Xavier FORTINON
2. M. Olivier MARTINEZ
3. Mme Dominique DEGOS
4. Mme Magali VALIORGUE
5. M. Mathieu ARA

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de structures adhérentes : 535

Nombre de membres présents : 58

Nombre de membres votants : 58

Nombre d'abstentions au niveau du vote : 0

Résultat : 58

Approbation du rapport d'activités et orientations : 0 Abstention

Article 1 :

La liste des membres, telle que présentée ci-dessus, a été proclamée comme représentant le Comité Syndical de l'ALPI.

- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Mont-de-Marsan, le 29/05/2018

**La Président du Syndicat
Mixte Départemental
Magali VALIORGUE**

La Présidente certifie que :
- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-254003304-